

Périgueux, le 15 octobre 2013

**Service départemental  
de la communication  
interministérielle**

## COMMUNIQUE PRESSE

### Sécurité routière : Mise en service d'un radar mobile de nouvelle génération

L'enjeu prioritaire de la politique de l'État en Dordogne est de faire évoluer les comportements qui sont encore la cause de la plupart des accidents de nos concitoyens chaque année.

La vitesse excessive et les conduites addictives sont les principaux facteurs d'accidents.

**Afin de compléter les moyens de contrôles existants et de renforcer l'action des forces de l'ordre, le groupement de gendarmerie de la Dordogne s'est vu doter d'un radar mobile de nouvelle génération.**

Ce radar Doppler appelé également E.T.M – Equipement de Terrain Mobile est un appareil embarqué à bord d'une voiture banalisée, dissimulé derrière la plaque d'immatriculation avant, permettant la mesure de vitesse des véhicules, d'un appareil photo installé sur le tableau de bord et d'une unité centrale, située dans le coffre, assurant la création des messages d'infractions.

Ce nouvel appareil est homologué pour sanctionner en circulation à la fois les véhicules en infraction dépassant la voiture banalisée sur la gauche et les véhicules en infraction croisant la voiture banalisée. Il est également utilisé pour des contrôles en stationnement sur le bord de la route à la fois en approche et en éloignement.

Il fonctionne par tous les temps, de jour comme de nuit, doté d'un cache-infra-rouge, il n'émet aucun flash éblouissant.

Ce dispositif a vocation à lutter contre les excès de vitesses importants puisque la marge technique du radar est de 10 km/h jusqu'à 100 km/h et de 10% au-delà.

En fonction de multiples critères et sous l'autorité du Préfet, ce radar mobile de nouvelle génération circulera sur tout le département sur des axes déterminés par les forces de l'ordre.

Ces contrôles seront connus du public par l'émission de messages sur le compte facebook de la Gendarmerie Nationale accompagnée de messages de prévention et de sureté.

La circulation de ce véhicule dans tout le département, dans le cadre de contrôles routiers, permettra aux forces de l'ordre d'intervenir rapidement s'ils sont témoins d'une situation qui met en danger la sécurité de nos concitoyens.

#### **Contacts presse :**

Service départemental de la communication interministérielle  
Valérie LESCURE  
☎ 05.53.02.24.07  
[valerie.lescure@dordogne.gouv.fr](mailto:valerie.lescure@dordogne.gouv.fr)